



L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
M. JUSTINESY Gérard
M. MASSIP Frédéric
M. MOUNIER Christian
M. NOUVEAU Michel
Mme PAIGNON Laurence
Mme PALACIO Céline
M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danièle
Mme BASSANELLI Magali
Mme CATALANO-LLODES Gaétane
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
Mme MILESI Véronique
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. SEBBAH Didier
M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
M. BATOUX Philippe
Mme BUCHACA Sophie
Mme FAURE Cécile
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NALLET Christine
M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2026/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 19 février 2026
---	--

N° 2026-014	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-EMPLOI – Mise à jour du plan de financement du projet LIMITS : Limiter l’Implication des Mineurs dans les Trafics de Stupéfiants
--------------------	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le décret n° 2014.322 du 11 mars 2014 codifié dans le code de la santé publique (articles R. 3411-13 à R. 3411-16) régissant la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ;
- Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 février 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-136 en date du 26 septembre 2024 portant approbation de la convention triennale de partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ;
- Vu la convention triennale de partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) signée le 29 octobre 2024 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-186 en date du 11 décembre 2024 relative à la mise en œuvre du programme LIMITS;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.

Depuis 2024, l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse pilote le programme LIMITS qui vise à limiter l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants. Ce programme cofinancé par la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) est structuré autour des objectifs suivants :

- Lutter contre les idées reçues sur les trafics ;
- Favoriser l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes décrocheurs ;
- Soutenir les parents.

Depuis bientôt deux ans une dizaine de projets sont menés par l'Agglomération et ses partenaires institutionnels et associatifs (la Ville de Cavaillon, le CCAS de Cavaillon, la Mission Locale du Luberon et l'association l'Œuf) afin de permettre :

- De soutenir la fonction parentale ;
- D'accompagner les jeunes dits « invisibles » vers les dispositifs de droit commun ;
- De déconstruire auprès des jeunes les idées reçues sur les trafics de stupéfiants ;
- De former les professionnels du territoire.

Lancé en 2025, le projet « Droit de cité » porté par *l'association l'Œuf*, vise à lutter contre l'attractivité des réseaux criminels et le sentiment d'impunité. Il a permis à une dizaine de collégiens d'enquêter sur les impacts des trafics de stupéfiants en recueillant le témoignage de multiples acteurs : des professionnels de la justice et de la santé, ainsi que des personnes anciennement impliquées dans les trafics et aujourd'hui réinsérées.

Ce projet aboutira à la réalisation d'une exposition photo et d'un documentaire qui pourront être mis à disposition des établissements scolaires de Cavaillon et des structures jeunesse afin de sensibiliser le plus grand nombre d'adolescents.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette seconde phase du projet, le plan de financement du programme doit être actualisé. Une subvention de 7 800 € sera versée à l'association l'Œuf pour l'année 2026, comme prévu initialement dans la convention signée avec la MILDECA.

Structure	Porteur de projet	Intitulé du projet	Financement 2025	Financement 2026	Financement 2027
CCAS	Programme de Réussite Educative	Ateliers de soutien à la parentalité	1 500 €	1 500 €	
		Mesures de responsabilisation	500 €	500 €	
		Pas à pas	2 000 €	2 000 €	
	Atelier Santé Ville	Programme « Cap ou pas cap ? »	16 500 €	16 500 €	
		Formation des professionnels : développement des compétences psychosociales	5 805 €	5 805 €	
Ville de Cavaillon	Centre social la Passerelle	Agir auprès de la cellule familiale	1 000 €	1 000 €	
	Service Jeunesse	Choisis ton canapé et la vie qui va avec	1 360 €	1 360 €	
Mission Locale du Luberon		Prev'action jeunesse	2 500 €	2 500 €	
LMV – Service Politique de la ville	Association l'Œuf	Projet culturel – Lutte contre les idées reçues sur le trafic de stupéfiants	7 800 €	7 800 €	
TOTAL			38 965 €	38 965 €	A définir

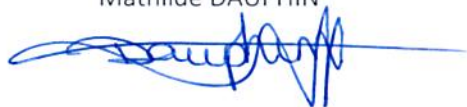
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le plan d'action prévisionnel ;

- AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y afférant.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

